

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA
DU 11 FEVRIER 2015**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 3 décembre 2015 est approuvé par les membres du Conseil sans remarques et à l'unanimité.

2. NOUVELLES ADHESIONS

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| ▪ Pierrick OLIVIER | MSA Portes de Bretagne |
| ▪ Evelyne MASSARD | MSA des Charentes |
| ▪ Isabelle CARNEVILLIER | MSA des Charentes |
| ▪ Astrid MORIN | MSA Côtes Normandes |

Compte tenu des nouvelles nominations, des contacts sont à établir avec :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| ▪ Marie DEPARDIEU-TREMEAUD | MSA Berry-Tourraine |
| ▪ Anne TOULHOAT | MSA Armorique |
| ▪ Pierre-Jean LANCRY | MSA Côtes Normandes |
| ▪ Nadine COURSIN | MSA Ardèche Drôme et Loire |

et les nouveaux directeurs venus du régime général.

Le Conseil d'Administration décide de maintenir les montants des cotisations 2015 :

- 120 euros pour les Directeurs ;
- 100 euros pour les autres Agents de Direction ;
- L'appel de cotisations se fera sur cette base et les attestations fiscales 2014 seront adressées avec l'appel.

3. SITE INTERNET SNADMSA.FR

Deux constats s'imposent :

1. Le site enregistre peu de consultations (36 dont 27 actifs pour le mot du Président et la constitution du Bureau). Le mot de passe peut être un frein à la navigation, une communication sera adressée pour générer un nouveau mot de passe.
2. Le site conçu n'est pas souple et nécessiterait une refonte. Le Conseil d'Administration considère qu'il est opportun d'attendre l'action sur la représentativité avant de s'engager sur une refonte.

4. POINT SUR LES ACTIONS EN COURS SUR LA REPRESENTATIVITE

Pour rappel, le SNAD porte deux actions : une devant le Tribunal Administratif (Cour d'Appel) et l'autre en lobbying pour faire évoluer la loi par un amendement :

1. Notre action devant la Cour d'Appel, sous forme d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) n'a pas abouti, même si le rapporteur public avait souligné le caractère sérieux de notre demande (comme le fait qu'un nombre important d'Agents de Direction ne peut participer à l'élection des IRP). Néanmoins, il reporte la responsabilité à 2 articles du Code du Travail (sans doute pour éviter de porter la question au Conseil d'Etat).

Toutefois, cette situation laisse l'opportunité de porter dans le prolongement une seconde QPC ciblant cette fois-ci les 2 articles du Code du Travail qui excluent des cadres Dirigeants du vote des représentants.

Il s'agit d'une nouvelle action à l'issue incertaine dont l'échéance ne peut être envisagée que fin 2015.

2. D'où la poursuite d'une action de lobbying en concertation avec l'UNSA-RSI qui ne peut attendre une issue en 2016 au regard de son actualité syndicale.

Sur conseils du Cabinet de consultants « Médiation et Arguments », un amendement a été déposé à l'occasion de la loi Macron afin de prendre date par rapport à une éventuelle loi sur le dialogue social (véhicule législatif plus adapté).

Le Conseil d'Administration valide la poursuite de l'action sachant que l'un des objectifs est de pouvoir agir ainsi directement auprès de la DGT (nécessaire RDV qui devrait être finalisé prochainement).

5. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JUIN 2015

Contexte

Préalablement, Edgard CLOEREC fait part d'une rencontre avec Michel BRAULT afin d'évoquer les sujets d'actualités concernant :

- La nomination des Directeurs avec notamment les nominations récentes de Directeurs issus du Régime Général dont il estime qu'il s'agit d'une résultante de diverses responsabilités (Etat, Directeurs, vivier insuffisant...).
- Le Conseil d'Administration considère que la question de la mobilité géographique imposée aux candidats MSA doit faire l'objet d'un meilleur accompagnement et que des parcours professionnels doivent être organisés.
- Une réflexion sur le « vivier » et une Gestion des carrières dynamique des Agents de Direction doit être effective.

Concernant le thème à retenir pour l'Assemblée Générale, la **question de l'accompagnement des Agents de Direction apparaît comme prioritaire.**

Si des dispositifs existent (évaluation des Directeurs, parrainage), il apparaît que pour de nombreux Agents de Direction, l'accompagnement à la prise de fonction est insuffisant surtout au regard des enjeux de l'institution (RH, financiers,...), dans un environnement complexe et de renouvellement de la ressource dirigeante.

Le Conseil d'Administration retient le principe de porter un thème sur un **plan d'actions d'accompagnement à la prise de fonction**, aux conditions d'exercices, à la survenance de conflits.... avec la prise en compte des spécificités des métiers.

L'objectif étant de favoriser l'accès à tous des outils pour assumer la plénitude de ses fonctions quelque soit son origine (régime agricole ou général).

Le Conseil d'Administration valide la mise en place d'un groupe en charge de la préparation sous le pilotage de Marie-Christine CHAMBE.

Cette réunion sous forme téléphonique sera assurée par :

- Philippe HERBELOT
- Lysiane LENICE
- Dominique MAUCOTEL
- Franck ASTIER

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale intégrera une synthèse des travaux et rendra compte des points liés à l'actualité comme la représentativité.

L'objectif de cette Assemblée Générale est aussi de faire exprimer les besoins et attentes de nos adhérents. Ainsi, une sollicitation par mail leur sera adressée dont l'objectif sera aussi de les faire utiliser notre site internet.

Un point de situation sera fait lors de notre prochain Conseil d'Administration du 21 avril.

6. QUESTIONS DIVERSES

Si l'actualité syndicale n'est pas dense, et notre absence à la CPM peu préjudiciable, le Conseil d'Administration doit néanmoins être attentif aux évolutions à venir avec les impacts des réflexions en cours sur la notion de socle minimal de la caisse de plein exercice.

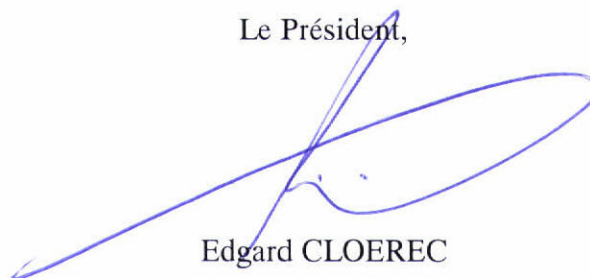
Les évolutions potentielles auront inévitablement des impacts sur les Agents de Direction (périmètres, champs géographiques, fonctions partagées,...).

Une rencontre avec le prochain bureau de la FNEMSA sera à prévoir pour exprimer nos attentes et les nécessaires évolutions de notre dispositif conventionnel.



La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 21 avril 2015 à 14 h.

Le Président,



Edgard CLOEREC

É